Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1951)

Heft: 1168

Rubrik: Nouvelles de Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES DE SUISSE.

M. Pierre Grellet collabore depuis 40 ans à la Gazette de Lausanne.

Il y a eu 40 ans le 19 septembre que M. Pierre Grellet entrait à la " Gazette de Lausanne " en qualité de correspondant fédéral avec résidence à Berne. Auparavant, M. Pierre Grellet avait été de 1909 à 1911 rédacteur au service de l'Agence télégraphique suisse à Berne et, de 1908 à 1909 rédacteur à " La Suisse libérale " à Neuchâtel. M. Pierre Grellet a tenu la rubrique fédérale de la " Gazette de Lausanne " de 1911 à 1933, année où il quitta Berne pour aller résider à Chailly-sur-Clarens; de 1933 à 1943, il vint régulièrement encore à Berne pour les sessions parlementaires. Depuis 1943, M. Pierre Grellet poursuit sa collaboration à la " Gazette de Lausanne " sur un plan qui n'est plus exclusivement celui de la politique fédérale.

Journaliste de grand talent, M. Pierre Grellet a présidé de 1916 à 1918 aux destinées de l'Association de la presse de la ville fédérale et de 1924 à 1925 à celles de l'Association de la presse suisse.

M. Pierre Grellet est également écrivain et historien. On lui doit de nombreux ouvrages parmi lesquels il sied de mentionner " La Suisse des diligences ", " Sur les sentier du passé ", " Les aventures de Casanova en Suisse ", " Les saisons et les jours d'Arenenberg " (la rein Hortense exilée) et enfin, " Grandes routes et chemins écartés ".

Le drapeau jurassien est reconnu.

Le Conseil exécutif du canton de Berne publie un arrêté portant reconnaissance du drapeau jurassien. L'arrêté rappelle les faits suivants :

(1) En 1943 déjà, la Société jurassienne de développement " Pro Jura " a proposé la création d'un drapeau jurassien et, en octobre 1947, elle a soumis au Conseil exécutif, en commun avec la Société jurassienne d'émulation et l'Association pour la défense des intérêts du Jura, un projet de drapeau devant servir d'emblème jurassien et établi par M. Paul Boesch, héraldiste à Berne. Ce drapeau est " parti d'argent à la crosse épiscopale de gueules " en souvenir de l'appartenance du Jura à l'Evêché de Bâle et " de gueules à trois fasces d'argent " (quatre bandes rouges et trois bandes blanches), symbole des sept discrits jurassiens.

(2) En date du 3 mai 1949, Pro Jura, la Société jurassienne d'émulation et l'Association pour la défense des intérêts du Jura ont demandé au Conseil exécutif que le drapeau jurassien soit officiellement reconnu.

(3) Le peuple bernois a accepté le 29 octobre 1950 la revision des articles 1er, 2, 17, 26, 33, et 34 de la Constitution cantonale et, le 12 avril 1951, les Chambres fédérales ont accordé la garantie de la Confédération à la Constitution revisée.

(4) Les préfets des districts du Jura, consultés en août dernier, ont recommandé la reconnaissance officielle du drapean jurassien.

Le Conseil exécutif du canton de Berne :

vu les art. 1er, 2, 111 et 112 de la Constitution cantonale,

en complément de l'arrêté du Conseil exécutif du 30 mars 1943 portant fixation des armoiries du canton, des districts et des communes,

vu le préavis des préfets des districts du Jura,

sur proposition de la délégation du Conseil exécutif chargée des affaires jurassiennes,

arrête :

(1) le drapeau " parti d'argent à la crosse épiscopale de gueules, et de gueules à trois fasces d'argent ", présenté au Conseil exécutif par Pro Jura, la Société jurassienne d'émulation et l'Association pour la défense des intérêts du Jura, sera enregistré aux Archives de l'Etat avec le drapeau bernois comme drapeau jurassien au sens des art. 1er et 2 de la Constitution cantonale.

(2) Les préfectures et les établissements de l'Etat dans la partie jurassienne du canton, ainsi que les autorités communales des districts jurassiens, sont autorisés, lorsque l'on pavoise, à hisser le drapeau jurassien à côté du drapeau suisse, du drapeau bernois, ainsi que des emblèmes de districts et des communes.

(3) Les armoiries bernoises et le drapeau bernois " de gueules à la bande d'or chargée d'un ours de sable passant " demeurent l'emblème de l'Etat de Berne dans son ensemble.

Le Locle célèbre son 800ème anniversaire . . .

La carte de visite du Locle, dans le monde, c'est son horlogerie de haute précision. A tel point que les actualités cinématographiques montrent parfois, au hasard des prises de vues réalisées dans les cinq continents, une grande marque locloise qui sert d'enseigne à un magasin de Bombay, de Stockholm ou de Chicago. Si le Locle tient à son titre de " berceau de la chronométrie ", il n'en oublie cependant pas que son horlogerie, si largement et justement cotée soit-elle, n'a que deux cent cinquante ans . . . alors que Le Locle peut aujourd'hui commémorer le 800ème anniversaire de sa fondation.

Avec les historiens, remontons le cours du temps pour faire plus ample connaissance de la haute vallée jurassienne. C'est un acte de 1151 qui fait, pour la première fois, mention du Locle, à mesure que l'évêque de Lausanne, Amédée de Hauterive, confirme à l'Abbaye de Fontaine-André, la donation de la vallée. Pour marquer cet anniversaire Le Locle, pays de la belle médaille, a fait frapper un écu commémoratif. Cette très belle pièce numismatique, due au talent de l'artiste Fritz Jeanneret, sculpteur, et sortie des ateliers d'art Huguenin Frères, représente à l'avers les moines défricheurs : un bûcheron brandissant la lourde cognée, un bâtisseur posant moellon sur moellon

INSURANCE SERVICE

The members of the SWISS COLONY in this country can obtain free expert advice on any insurance matters.

Please phone or write for particulars to :—

ANGLO-SWISS INSURANCE AND REINSURANCE AGENCY LTD.,

29 & 30, HIGH HOLBORN, LONDON, W.C.1

Tel.: CHAncery 8 5 5 4 (5 Lines)

et, troisième personnage colonisateur, celui qui se préoccupe du pain de la communauté naissante, le semeur; au revers: les armoiries du Locle.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que dans la même seconde moitié du XIIème siècle, sont posées les premières pierres de Fribourg (1178) et de Berne (1191). Le défrichement de la vallée du Locle paraît remonter au XIIIème siècle et il faut attendre jusqu'au milieu XIVème pour voir la communauté naissante s'ériger en paroisse et construire une chapelle. Pendant près de cinq siècles, les habitants du Locle seront les sujets loyaux des seigneurs de Valangin. A partir de 1372, le territoire formé par Le Locle, La Sagne et Les Brenets porte le nom de " Clos de la Franchise ". En effet, les " francs-habergeants " se voient successivement octroyer diverses franchises qui marquent, autant d'étapes dans la " Civilisation " des Montagnes neuchâteloises. Le Locle qui comptait 52 " feux " et 260 habitants, au milieu du XVème siècle en avait 725 au moment où il accepte la Réforme. On dénombrait à La Chaux-de-Fonds, à ce moment-là, 35 habitants. Ce siècle de la Réforme est aussi celui d'une évolution dans la vie économique. Les terres cultivées augmentent. Parallèlement se développe le sens artisanal de l'habitant. On n'est pas cultivateur sans de bons outils. Le Moutier, qui demeure le plus beau monument du Locle, est bâti à partir de 1521.

Mais il est incontestable que l'introduction de l'horlogerie au Locle marque un tournant décisif dans la vie de la vallée. Daniel Jean Richard trouve au Locle, où il arrive en 1705, une population certainement prédisposée à exercer le beau métier d'horloger. Sinon, comment expliquer le nombre de disciples hautement qualifiés que Daniel Jean Richard suscite immédiatement! Les noms d'horlogers célèbres du XVIIIème siècle honorent, aujourd'hui encore, l'histoire horlogère du Locle. Abram-Louis Perrelet, Jacques-Frédéric Houriet, F. L. Favre-Bulle, pour n'en citer que trois, sont de ceux-là. Parallèlement, sur le plan artistique. Le Locle s'honore d'avoir vu naître et grandir la dynastie des Girardet.

Ce tableau rapide de l'histoire des huit cents ans du Locle doit pourtant comporter, dans son laconisme, la mention de l'avènement de la République, en pays neuchâtelois. On sait que le mouvement républicain partit du Locle où un drapeau suisse fut arboré à la vielle du départ de la colonne républicaine pour Neuchâtel (laquelle fut formée à La Chaux-de-Fonds). Deux ans plus tard, en 1850, Le Locle s'érige en Municipalité. La ville compte alors près de 8,000 habitants (soit les deux tiers de la population actuelle). C'est le début de l'ère moderne, laquelle n'appartient pas encore à l'histoire.

Two Swiss Hotels

BOURNEMOUTH

The Highcliffe Hotel.

Mild and Sunny Winter Climate. Facing Sea Full South. Convenient for Theatres, Shopping, Golf, etc. - - 120 Rooms Centrally Heated. Weekends: 36/- per day incl. 40 Private Bathrooms at 6/-. : : Attractive Weekly Terms.

LONDON

The Royal Court Hotel, Sloane Square, S.W.1

100 Rooms Centrally Heated. 40 Private Bathrooms - Attractive Winter terms - Renowned for its Restaurant.

A. WILD, Bey & Family,
(late Baur-au-Lac, Zurich & Egypt)

Bournemouth 7210 **SLOane 9191**

ALLTRANSPORT
& STORAGE LTD.

Telegrams: Alltrans, London
Telephone: CENtral 5200 (20 Lines)

Head Office:
ALLTRANSPORT BUILDING
Little Trinity Lane
LONDON E.C.4

Official Agents for British Railways (Ferry Boat Routes) and all their International Passenger Services.

Official Passenger Agents for all Principal Steamship Companies - Official Freight & Passenger Agents for all Air Lines.

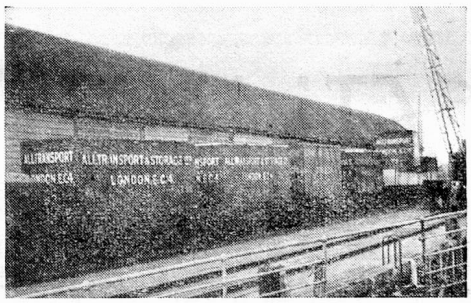

A large consignment of valuable and fragile Goods, loaded in 6 of our Liftvans, arriving in perfect condition at Newhaven from the Continent